



Amateurs Mayennais de Véhicules Anciens

Siège Social : chez Martine CHAIGNE – 3, passage de la Guyardière – 53000 LAVAL

Courrier : chez Alain MOTTAIS- 1 rue du Poitou – 53940 AHUILLE

Association loi 1901 – site internet : amva53free.fr - E-mail : amva53@free.fr - Tél. 06 15 41 13 11

Président : Alain MOTTAIS

Dimanche 17 juin 2018 - 38^{ème} Rallye AMVA -

NOM et PRENOM :

ADRESSE : C.P. : Ville :

TEL : CLUB : Email :

VEHICULE : MARQUE : Genre : TYPE :

ANNEE : CARROSSERIE : ASSURANCE :

ENGAGEMENT :

- VOITURE – CYCLECAR : (*gratuit pour 1 adhérent AMVA , 1 voiture 2 pers.*) **14 € la 2^{ème} voiture** = €

- VOITURE - CYCLECAR : **HORS CLUB : 19 €** = €

- MOTO : **AMVA** : (*gratuit pour 1 adhérent AMVA , 1 moto 2 pers.*) **12 € la 2^{ème} moto** = €

- MOTO : **HORS CLUB : 17 €** = €

- **2 Euros par personne supplémentaire.**

- REPAS adulte (*vin compris*): nb : X **17 €** = €

- REPAS enfant (*moins de 12 ans*). : nb : X **8,50 €** = €

- **INSCRIPTION après la date butoir sans restauration : 10 €** + _____

TOTAL : €

Bulletin à retourner signé le plus tôt possible et au plus tard le 8 juin 2018, accompagné de votre règlement à l'ordre de l'AMVA chez Mr Darfeuille Patrick 29 rue Alexandre Ribot 53000 Laval 06.15.39.81.11

REGLEMENT : *sorties voitures ou deux roues*

Cette randonnée est avant tout l'occasion de se retrouver entre passionnés de véhicules anciens. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse mais d'une promenade touristique suivant un itinéraire prédéfini.

Tout participant reconnaît :

- être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité *correspondant à la cylindrée du véhicule piloté.*
- être en possession d'un titre de circulation (carte grise) valide au regard de la réglementation en vigueur et correspondant aux caractéristiques du véhicule.
- que son véhicule est couvert par une police d'assurance à jour, que celui-ci soit conduit par son propriétaire ou un tiers.

Tout participant devra :

- se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux des localités traversées.
- *Porter obligatoirement un casque homologué.*
- respecter la loi en matière d'alcoolémie.
- *Présenter une autorisation parentale s'il est mineur.*
- adhérer sans restriction au règlement.

Tout participant est responsable des accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne saurait en aucun cas engager des poursuites à l'encontre des organisateurs.

Tout participant autorise l'AMVA à exploiter toute image le concernant réalisée lors de cette sortie.

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et d'en respecter les consignes.

Faire précéder la signature de la mention : « lu et approuvé »

A..... le..... Signature du conducteur